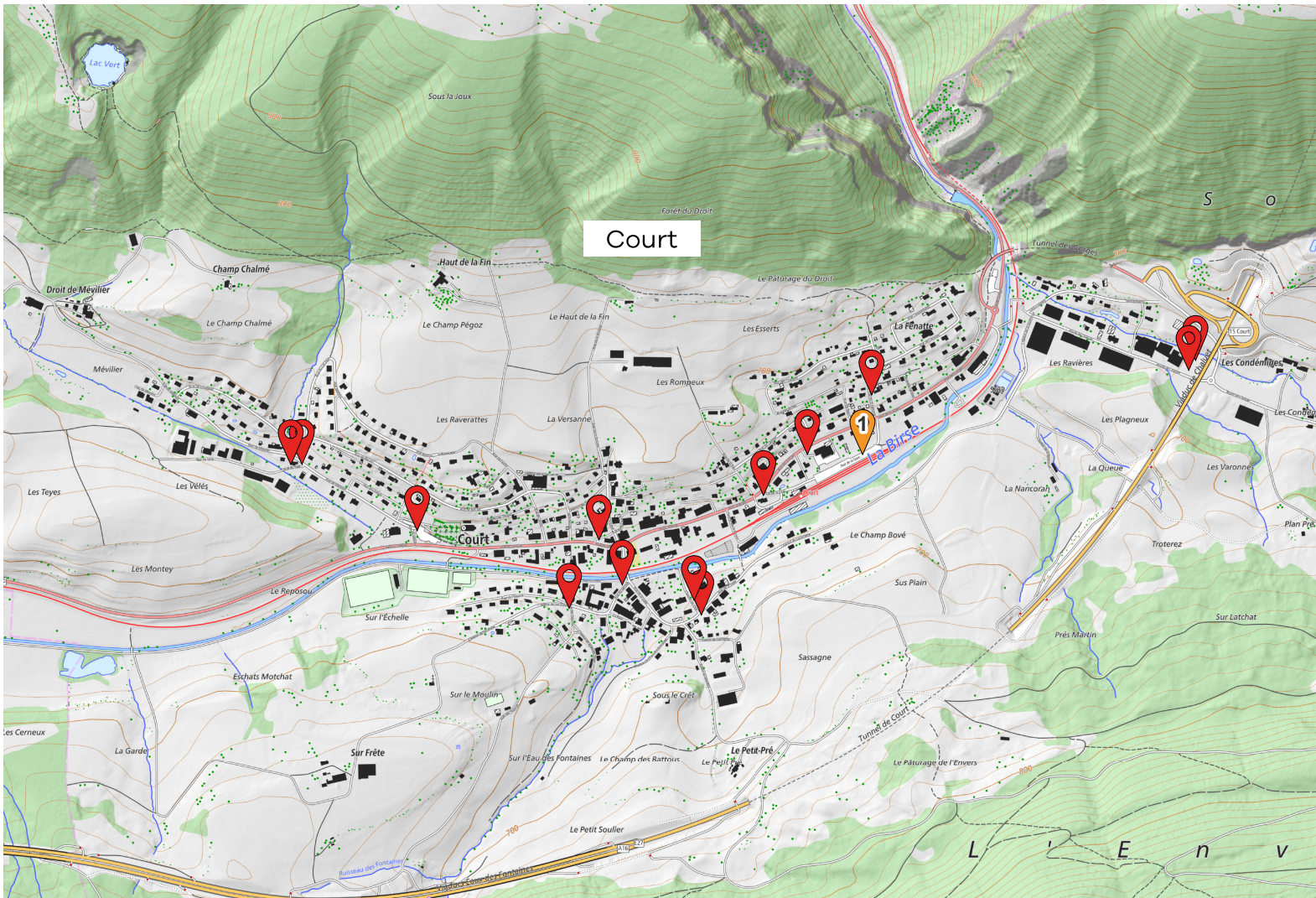




2024

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur sacs taxés

 Déchèterie

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.

# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

## Mes sacs-poubelle

Mes déchets ménagers doivent être déposés **dans des sacs à ordures CELTOR, dans les conteneurs semi-enterrés**. Le papier et le carton doivent être déposés le matin du jour du ramassage sur les points officiels. Idem pour les conteneurs lors des tournées vertes.

## Mes déchetteries

### 1 - Déchetterie communale - Place de la Gare

Déchets acceptés : capsules de café, aluminium, boîtes de conserve, huiles minérales et végétales, textiles et chaussures, verre.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 16h00.

### Celtor SA à Tavannes et Rondchâtel

Ouvert tous les samedis de 8h00 à 11h30.

Les déchetteries de Celtor SA (Tavannes et Rondchâtel) prennent en charge plusieurs des déchets mentionnés dans la rubrique "Comment bien trier".

La liste de ces déchets est disponible sous : [https://celtor.ch/documents/info-dechets/ID\\_admis-non-admins.pdf](https://celtor.ch/documents/info-dechets/ID_admis-non-admins.pdf).

## Mon réflexe "tri à la source"

Quand je fais mes achats :

- J'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris (bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.).
- Je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.).
- Autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## Ma contribution financière

- J'utilise obligatoirement pour mes déchets ménagers non recyclables, un **sac CELTOR** dont le prix inclut une taxe couvrant les frais de traitement et de stockage de ces déchets.
- Je m'acquitte d'une **taxe communale annuelle** couvrant les autres frais (collecte, infrastructures, etc.).
- A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

## Contact et infos

### Municipalité de Court

Administration municipale  
Rue de la Vallée 19  
2738 Court  
032 497 71 10  
contact@court.ch  
www.court.ch

### Ouverture du guichet

Lundi : 10h30-12h00 - 15h30-18h00  
Mardi : 10h30-12h00 - 15h30-17h00  
Mercredi : 10h30-12h00  
Jeudi : 10h30-12h00 - 15h30-17h00  
Vendredi : 10h30-12h00

### Service de la voirie

Madame Cindy Marchand  
Monsieur André Gyger  
079 501 75 08  
contact@court.ch

## Pour toute information générale relative à la gestion des déchets :

### Celtor SA 032 481 42 62

Les tournées effectuées dépendent du choix réalisé par les communes.

MEMODéchets offert par



# Calendrier

## Court

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19 Pentecôte	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30			29
D			31 Pâques			30
L						
M						

# Calendrier

## Court

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Sainte Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



## Comment bien trier ?



**Ordures ménagères sacs Celtor**  
Les ordures ménagères sont ramassées lorsqu'elles sont déposées dans des conteneurs semi-enterrés (contenues dans des sacs CELTOR). Seules les entreprises peuvent utiliser des conteneurs privés munis de vignettes CELTOR.



**Papier**  
Le papier doit être déposé ficelé (non dans des sacs ou cabas, même en papier) ou dans un conteneur muni d'un macaron jaune spécialement destiné au ramassage du papier aux points officiels le jour de la collecte.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
Les capsules de café doivent être déposées dans le conteneur prévu à cet effet à la déchetterie communale.



**Berlingots / Briques à boissons**  
Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites (formés de différentes matières) ne pouvant pas être recyclés avec le carton normal. Ils doivent être déposés dans des sacs à ordures CELTOR.



**Carton propre**  
Le carton propre est uniquement ramassé lorsqu'il est déposé aplati et ficelé ou compacté dans un carton. À déposer aux points officiels le jour de la collecte. Gratuit dans les déchetteries de Celtor.



**Textiles et chaussures**  
Les textiles sont ramassés lors de collectes organisées par les associations de récupération. Ils peuvent aussi être déposés dans le conteneur prévu à cet effet à la déchetterie communale.



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
Les déchets de repas, déchets de cuisine et lavures doivent être jetés dans les sacs à ordures CELTOR.



**Déchets encombrants combustibles**  
Tout objet combustible qui ne peut pas être collecté de manière sélective ni contenu dans un sac à ordures CELTOR peut être déposé aux points officiels le jour de la collecte.



**Appareils électriques et électroniques**  
Les appareils électriques et électroniques sont repris par les points de vente et par la Fondation SENS ([www.erecycling.ch](http://www.erecycling.ch), 021 654 37 03).



**Piles et accumulateurs**  
Les piles et accumulateurs sont à restituer aux points de vente.



**Sagex**  
Le sagex doit être fractionné et déposé dans les sacs à ordures CELTOR.



**Bois non traité payants**  
A livrer à Celtor pour élimination et contre paiement.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
Les tubes lumineux (néon) / LED sont repris par les points de vente et par la Fondation SENS ([www.erecycling.ch](http://www.erecycling.ch), 021 654 37 03).



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
Les cartouches d'encre pour imprimantes sont à restituer aux points de vente.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Le plastique est à déposer dans les sacs à ordures CELTOR, au besoin en le découpant ou en le compactant.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Les objets métalliques peuvent être déposés dans une grande benne située devant le centre communal (rue de la Valle 19) aux dates prévues le vendredi de 9 à 20 heures et le samedi de 9 à 16 heures.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
Les déchets de porcelaine, de faïence tels que vaisselle, carrelage, cuvettes de WC ou éviers et autres déchets minéraux en petite quantité sont repris par Celtor SA à Tavannes (032 481 42 62).



**Déchets spéciaux des ménages**  
Les déchets spéciaux sont à restituer aux points de vente.



**Aérosols**  
Important : vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon sa matière, le contenant peut être déposé avec l'aluminium ou dans les sacs à ordures CELTOR.



**Huiles minérales et végétales**  
Les huiles minérales et végétales sont à vider dans le conteneur prévu à cet effet à la déchetterie communale.



**Pneus**  
Les pneus sont à restituer aux points de vente.



**Dépouilles d'animaux**  
Pour la commune de Court, les dépouilles doivent obligatoirement être éliminées aux Abattoirs de Moutier et Environs SA (rue de Soleure 20, 2740 Moutier, 032 493 13 04).



**Déchets compostables ménagers**  
Tous les déchets végétaux des ménages et jardins privés ainsi que la sciure et copeaux de bois non souillés, non traités et vernis sont ramassés uniquement lorsqu'ils sont contenus dans des récipients conformes ne dépassant pas 25 kg.



**Aluminium et boîtes de conserve**  
Les canettes, tubes, boîtes de conserve et autres objets usagés en aluminium ou en fer blanc sont à déposer dans un même conteneur à la déchetterie communale.



**Médicaments**  
Les médicaments sont à restituer aux points de vente.



**Cendres de bois**  
Attention aux dangers d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises incandescentes durant plusieurs jours. Avant de les déposer dans un sac, veuillez vous assurer qu'il n'existe plus aucun risque (cendres froides).



**Tournée spéciale branches**  
Une tournée réservée aux déchets verts en vrac est prévue au mois d'avril. Les dates et informations détaillées seront communiquées en temps voulu.



**Verre**  
Le verre doit être déposé dans le conteneur prévu à cet effet à la déchetterie communale en respectant les séparations de teintes. Le verre doit être débarrassé des capsules, bouchons, couvercles et autres éléments étrangers.



**PET**  
Le PET est à restituer aux points de vente.



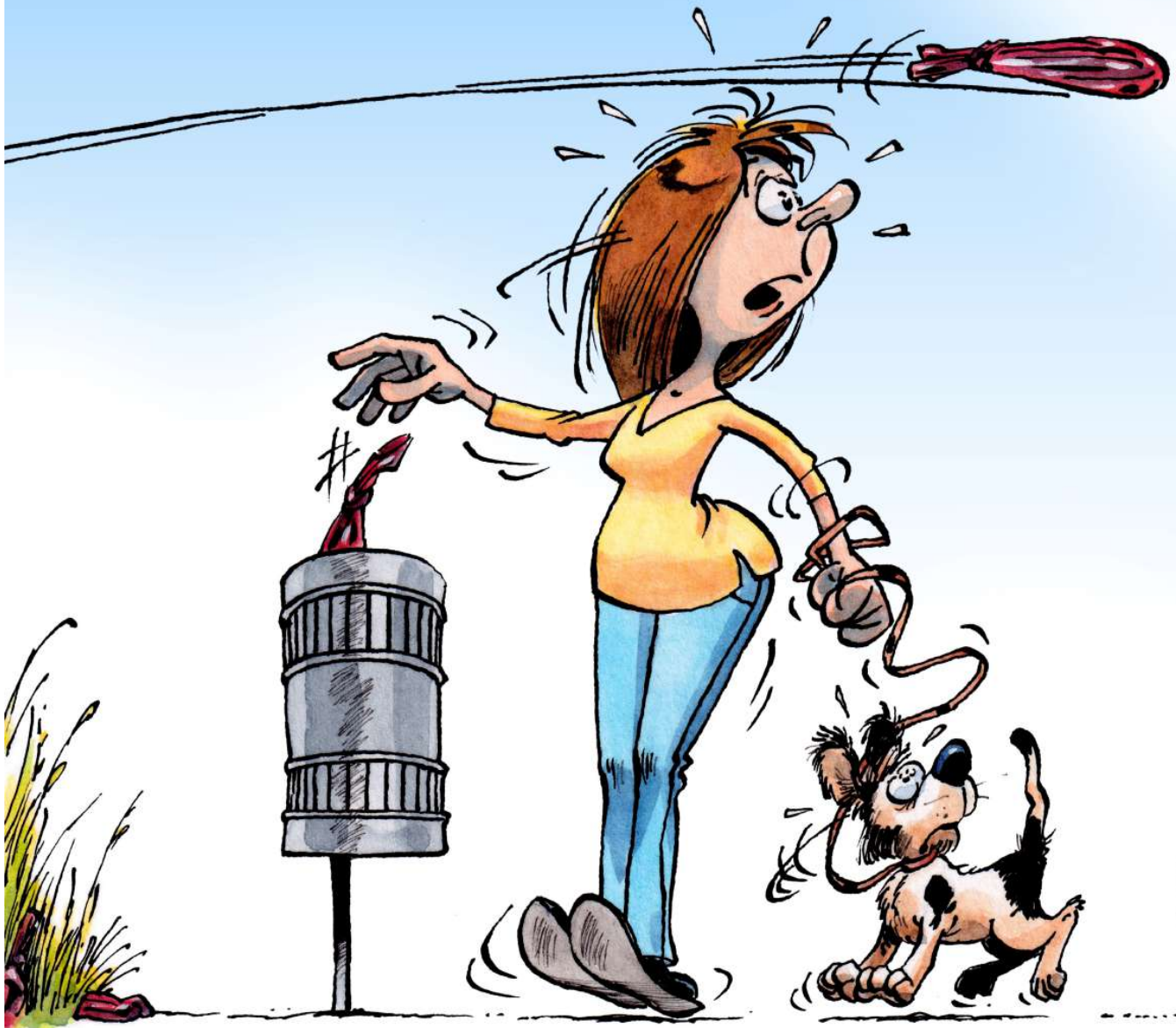
**Plastiques agricoles**  
Les plastiques agricoles doivent être directement apportés à la déchetterie CELTOR à Tavannes.






# SACS À CROTTES

À LA DOUBELLE,  
PAS DANS  
LA NATURE!



VIVÉE '77

# LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE COMMENCE CHEZ SOI.



Chaque Suisse-sse  
jette en moyenne  
dans son ménage  
environ **90 kg**  
d'aliments par an.

Cela coûte  
à chaque personne  
plus de **600 francs**  
par an.

La consommation de  
denrées alimentaires  
en Suisse génère  
**2,8 millions de tonnes**  
de **pertes évitables**  
par an tout au long  
de la filière.

